

Salmonellose

Recommandations dans la maîtrise des risques de contamination

Il s'agit ici de recommandations à appliquer et à adapter en fonction des conditions d'élevage et de la volonté clairement exprimée de lutter contre la maladie.

Maîtriser et assainir un cheptel infecté par l'agent de la salmonellose engage l'éleveur dans une réorganisation complète de ses méthodes de travail. En effet, l'agent infectieux étant très résistant dans le milieu extérieur et transmissible par contact direct et en majorité par les matières fécales, ce plan de maîtrise doit s'orienter vers une conduite d'élevage appropriée ainsi qu'une hygiène irréprochable et ce pendant plusieurs années. Il est donc important de souligner que les résultats d'assainissement seront fonction de la rigueur et l'assiduité de l'éleveur dans le respect de chaque règle sanitaire.

↳ **Gestion de l'isolement des bovins infectés :**

Doivent être isolés :

- Les bovins malades (ainsi que leur dernier veau s'il n'est pas séparé dès sa naissance)
- Suite à la confirmation de salmonellose au sein du cheptel, tout bovin présentant une diarrhée ou un amaigrissement, ainsi que son dernier veau s'il n'est pas séparé dès sa naissance.

Le lieu d'isolement doit :

- Etre délimité par un bâtiment d'élevage distinct du reste de l'exploitation (bâtiments d'élevage et de stockage fourrager) ou une pâture vouée à la culture, de préférence, éloignée des prés consacrés à l'élevage.
- Pour un bâtiment, comporter aux entrées, dont le nombre sera limité, un pédiluve et une fermeture afin d'interdire les allées et venues.
- Comporter des abreuvoirs protégés des déjections fécales, régulièrement nettoyés et alimentés par l'eau du réseau.
- Se situer en fin de chaîne d'évacuation des matières fécales et être étanche aux écoulements des déjections vers les aires de vie ou de stockage fourrager.

Organisation du travail :

- Les outils utilisés pour alimenter ou nettoyer (fourche, sceau, balai, ...) les bovins malades doivent être spécifiques au lieu d'isolement et ne doivent pas en sortir. Ils doivent être tenus propres et régulièrement désinfectés. Si des outils mécaniques sont utilisés (paillage, distribution alimentaire), le contact avec les déjections bovines est à proscrire. Tout contact de ce genre, lors par exemple d'un curage, devra faire l'objet d'un nettoyage voire d'une désinfection approfondie.

- Chaque entrée et sortie devra faire l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection approfondie des bottes.
- Ce lieu d'isolement devra être le dernier visité lors du travail quotidien de l'éleveur.
- Les véhicules de transport accueillant les bovins infectés devront être parfaitement nettoyés et désinfectés.

↳ **Conduite et hygiène des autres bâtiments d'élevage :**

- Mise en place de pédiluves à l'entrée de chaque bâtiment et utilisation assidue et appuyée de ceux-ci à chaque allée et venue.

Le travail quotidien doit suivre un ordre bien établi :

- des lots les plus jeunes vers ceux plus anciens.
- des bâtiments renfermant les bovins les moins malades vers ceux les plus contaminés.

Les soins et interventions médicales diverses doivent faire l'objet d'une hygiène extrême du matériel utilisé. Les outils manuels sont réservés à chaque bâtiment (seau, fourche, ...).

Tout contact des déjections avec un outil mécanique doit faire l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection avant toute utilisation dans un autre bâtiment.

Les jeunes bovins et bovins à l'engrais seront, de préférence, localisés dans des bâtiments différents des vaches reproductrices.

Les abreuvoirs seront protégés des déjections fécales, régulièrement nettoyés et alimentés par l'eau du réseau.

↳ **Hygiène au vêlage :**

- Isolement des vêlages en lieu abondamment paillé, nettoyé et désinfecté régulièrement.

↳ **Conduite d'élevage des veaux :**

Hygiène renforcée des bâtiments où résident les couples mères - veaux avec un paillage intensif.

En élevage laitier, séparer les veaux dès la naissance et administrer le colostrum puis le lait par seau désinfecté régulièrement. Le lait des vaches malades doit être retiré de la consommation humaine. Le lait provenant du reste du troupeau doit faire l'objet d'un traitement thermique.

↳ **Alimentation :**

- Un bon équilibre alimentaire est à surveiller ainsi qu'une bonne conservation des aliments (absence de moisissures) et un nettoyage régulier des aires de distribution.

↳ **Agents disséminateurs :**

Une dératisation régulière est conseillée. En effet, les rats ou tout autre petit rongeur, souvent en contact avec les déjections, peuvent devenir des agents de dissémination de la bactérie.

L'accès dans les locaux d'élevage devra être interdit à tout autre animal, tel que par exemple chiens, chats, volailles voir même à toute personne ne respectant pas ces règles d'hygiène.

↳ **Gestion des matières fécales :**

Le stockage des déjections devra être parfaitement maîtrisé, afin d'éviter tout écoulement.

Le plan d'épandage permettra de ne pas épandre de déjection dans les parcelles accueillant des jeunes bovins (moins d'un an).

La gestion à part des fumiers des bovins infectés est préconisée si les moyens le permettent : stockage différent, épandage dans des terrains enfouis (labourés) et préférentiellement voués à la culture.

Le fumier devra être un maximum décomposé voir même composté ce qui, par élévation de la température, permet une destruction non négligeable de la bactérie.

↳ **Consommation :**

→ Pas d'abattage au cours de la maladie.

→ Le lait voué à la consommation devra subir un traitement thermique (72°C pdt 15 s).

→ Les produits fabriqués avec du lait cru seront retirés de la vente.